

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... ☎

E-mail : .....

Je suis jeune éleveur (entre 10 et 18 ans). Cachet de l'association avicole ou du club auquel j'appartiens :  
Je coche la case et je participe au Prix jeune éleveur qui récompense le meilleur sujet du Concours national de la SNC.

**A renseigner obligatoirement** (l'organisation du délogement en sera facilitée)

Les animaux seront amenés par :  L'exposant  Groupage  
et  Repris par l'exposant  Repris par groupage

**ATTENTION : La préparation du délogement sera conforme à votre déclaration. Merci d'anticiper !**

Responsable du groupage : .....

**Décompte des droits d'inscription**

Catégories	Nombre	Prix	Total
Unité volailles, palmipèdes, oiseaux de parc, lapins, cobayes		4 €	
Parquet lapins (4 lapins – les 2 sexes représentés – Utiliser 4 lignes pour inscrire un parquet)		16 €	
Couple oiseaux d'ornement		7 €	
Trio volailles ou palmipèdes domestiques		10 €	
Parquet volailles ou palmipèdes domestiques		13 €	
Unité pigeon et tourterelle (exposant non membre de la SNC)		5 €	
Unité pigeon et tourterelle (membre de la SNC à jour de cotisation 2021)		4 €	
Unité pigeon "Colombier expérimental" (Roubaisien, Manotte d'Artois, Pie Anglais, Tourterelle panachée de Californie)		Offert	0 €
Volière pigeons et tourterelles (exposant non membre de la SNC)		20 €	
Volière pigeons et tourterelles (membre de la SNC à jour de cotisation 2021)		16 €	
Cages annexes (échanges..., hors jugement) 1 seul animal par cage – 4 cages maxi		2 €	
Catalogue – Palmarès repiqué (10 €) – Frais secrétariat (2 €)		12 €	12 €
Dons en faveur de l'exposition. Prix du jury (PJ) : dons en espèces affectés aux pigeons. Préciser éventuellement sur quelle(s) race(s) :			
<b>Réservation repas de la Soirée des éleveurs : 25 € par personne</b>		25 €	
<b>TOTAL</b>			

>>>>>>>> INDIQUER AVEC PRECISION LA RACE ET LA VARIÉTÉ <<<<<<<<<<<<

Voir le nom exact de la race et de la variété dans les recueils des standards officiels français.  
Sans précision de la variété, les sujets seront inscrits dans la catégorie "variété non précisée"

Règlement :  par chèque à l'ordre de "S.B.A.L."  
 par virement bancaire IBAN : FR76 1558 9351 0403 1430 8434 021 - BIC : CMBRFR2BARK

**CETTE FEUILLE D'INSCRIPTION DOIT OBLIGATOIREMENT ETRE ACCOMPAGNEE DU CERTIFICAT DE VACCINATION**

- ❖ Cette déclaration est à envoyer à : Aymeric AMOURETTE, 13 rue d'En Haut, 80210 FRANLEU  
Tel. : 06 15 64 01 67. E-mail : concours.snc@outlook.fr
- ❖ Vous DEVEZ réserver vos repas pris à l'exposition au plus tôt : voir le document « Informations pratiques ».
- ❖ Réservation pour « La Soirée des Eleveurs » : en même temps que votre inscription ou voir le document « Informations pratiques ».

Fait à ..... le .....

Signature :

V : volière T : trio  
 P : parquet C : couple  
 M : mâle F : femelle

Préciser obligatoirement Adulte (pour les  
 sujets nés en 2016, 2017, 2018, 2019, 2020)  
 ou Jeune (pour les sujets nés en 2021)

NOM  
 et  
 Prénom :

	SEXE	A ou J	RACE – VARIETE Indiquer la dénomination complète : voir les Recueils des standards Préciser GR (Grandes races) ou RN (Races naines) pour les volailles	Prix d'élevage Cocher 6 sujets de même race et même variété (Toutes espèces)	Race de l'année Tête colorée de Brive Indiquer chaque collection de 6 sujets. 6 fois C1 puis 6 fois C2...	PRIX DE VENTE en €
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						

EXPOSITION INTERNATIONALE D'AVICULTURE DE RENNES (35)  
39<sup>ème</sup> CONCOURS NATIONAL SNC 2021  
PRIX DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
du 11 au 14 novembre 2021

**INFORMATIONS PRATIQUES ET IMPORTANTES**

**Adresse de l'Exposition :** Parc des expositions de Rennes – La Haie Coudrais – 35172 Bruz



**Championnats organisés dans le cadre du  
Concours national de la SNC :**

**Race de l'année :** Tête colorée de Brive

**Championnat de France :** Tête colorée de Brive, Alouette de Cobourg, Dragon, Carrier, Poule Maltais, Florentin et Hongrois, Boulants Nains, Anglais et Français, Boulant Lillois, Boulant De Norwich, Culbutant Lillois, Krymka et Pigeon à calotte Français, Tourterelle (et Rencontre internationale).

**Coupe de France :** Montauban, Mondain, Cauchois, Lynx, Lahore, Pigeons d'origine italienne, Modena, Boulants nains, anglais et français, Queue de Paon Indien, Cravaté et Cravaté Chinois, Cravaté Italien.

**Championnat régional :** Romain (inter-régions), Strasser et Strasser de Moravie, Pigeons de couleur, Tambours.

**Prix spécial :** Carneau et Huppé Picard, Gier, Sottobanca Français, Texan, King, Pigeons Suisses (jeunes sujets), Frisés, Pigeons de races ibériques.

**Races soutenues par la SNC dans le cadre du "Colombier expérimental" :** Roubaisien, Manotte d'Artois, Pie Anglais, Tourterelle panachée de Californie. Frais d'inscription offerts, pris en charge par la SNC.

**Championnats organisés dans le cadre de l'exposition :**

Championnat régional des Barbus Belges (volailles)

**SANITAIRE :** votre inscription doit impérativement être accompagnée :  
- du certificat de vaccination signé d'un vétérinaire.  
- ou d'une attestation sur l'honneur contresignée par un témoin, accompagnée de l'ordonnance du vaccin.

Sans l'un de ces 2 documents, votre inscription ne sera pas prise en compte. En effet, la Direction départementale de la protection des populations (ex DSV) exige l'ensemble des documents sanitaires avant l'ouverture de l'exposition. Le modèle d'attestation sur l'honneur est téléchargeable sur le site Internet de la SNC ou à photocopier dans la revue Colombiculture n° 224 de juillet-août 2016. Vous pouvez aussi en faire la demande à [concours.snc@outlook.fr](mailto:concours.snc@outlook.fr)

**ENLOGEMENT-DELOGEMENT :** l'enlogement aura lieu en autonomie. Les numéros d'identification doivent figurer sur votre feuille d'enlogement, ainsi que les éventuelles modifications pour le calcul des prix d'élevage. Celle-ci sera échangée à votre arrivée contre un duplicata et sera archivée. Vous pourrez alors enloger vos animaux. Les exposants **ne doivent pas** noter les numéros de bagues sur les cartes de jugement. Le délogement aura lieu dimanche à partir de 14h00, en autonomie, après le feu vert des organisateurs. Votre feuille de délogement sera disponible sur plusieurs bureaux par tranches alphabétiques. Vous devrez absolument être en possession de votre feuille de délogement pour sortir vos animaux des cages. Cette feuille mentionnera les animaux vendus à laisser sur place et le montant des ventes. Votre sortie de l'exposition sera conditionnée par la présentation de cette feuille de délogement aux commissaires se trouvant aux sorties des halls. Des contrôles inopinés seront possibles par comparaison des sujets se trouvant dans les caisses et ceux répertoriés sur la feuille de délogement.

**VENTES :** le paiement des ventes sera effectué le dimanche sur présentation de votre feuille de délogement.

**HEBERGEMENTS :** voir le site Internet de l'office du tourisme de Rennes : rubrique "Organiser", puis "Où dormir".

[www.tourisme-rennes.com](http://www.tourisme-rennes.com)

Une aire de stationnement pur Camping-car sera mise à disposition dans l'enceinte du parc des expositions.

**REPAS :** Vous pourrez prendre vos repas, jeudi soir, vendredi soir, samedi midi, dimanche midi à l'exposition au prix de 17,00 € (hors boisson). Les réservations doivent se faire à l'avance pour être certains de pouvoir se restaurer sur place. Coupon de réservation et contact au bas de cette page.

**SOIREE DES ELEVEURS :** Samedi soir à 20h. Soirée festive et conviviale. Remise des prix des champions du Concours national, remise des 11 bagues en or (1 par groupe). Révélation du grand champion du Concours national issu des 3 sujets nommés, choisi par le grand jury. Sur réservation. 25 € (hors boisson). - Coupon de réservation au bas de cette feuille ou sur la feuille d'inscription. Réservation et règlement indispensables au plus tard le 30 octobre.

**RESERVATION de la SOIREE DES ELEVEURS et DES REPAS**

Nom – Prénom : .....

Adresse : .....

Je réserve les repas suivants : règlement par chèque à l'ordre de "S.B.A.L."

Repas du	Nombre	Tarif	
Jeudi soir		x 17,00 €	€
Vendredi soir		x 17,00 €	€
Samedi midi		x 17,00 €	€
Samedi soir (soirée des éleveurs)		x 25,00 €	€
Dimanche midi		x 17,00 €	€
		<b>Total à régler :</b>	€

**Bulletin de réservation  
à retourner à**

David CURE  
5, place de l'Eglise  
35137 PLEUMELEUC

Tel : 06 51 99 47 06  
Email : [elevagedavidcure@orange.fr](mailto:elevagedavidcure@orange.fr)

**Avant le 30 octobre 2021**

## Exposition internationale d'Aviculture de Rennes 39<sup>ème</sup> Concours national de la SNC

Organisée par la S.B.A.L. et la S.N.C. du 11 au 14 novembre 2021  
Parc des expositions de Rennes – La Haie Gautrais  
35172 BRUZ

### Championnats : voir le document « infos pratiques »

**Art 1 :** L'exposition est régie par le règlement général des expositions, complété par le présent règlement. L'exposition est ouverte à tous les éleveurs d'animaux de basse-cour pour des sujets de race. Tous les animaux devront être bagués, tatoués ou pastillés suivant le règlement en vigueur pour être primés. La limite d'âge est fixée par le règlement de l'Entente Européenne. Seront admis à concourir les sujets des années 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

### Art 2 : Droits d'inscription et classement :

La présentation en couple n'est pas autorisée (sauf oiseau d'ornement)

Unité toutes catégories (sauf pigeons) (voir ci-dessous) .....	4,00 €
Parquet lapins .....	16,00 €
Couple oiseaux d'ornement .....	7,00 €
Trio volailles ou palmipèdes .....	10,00 €
Parquet volailles ou palmipèdes .....	13,00 €
Unité pigeon et tourterelle (exposant non membre de la SNC) .....	5,00 €
Unité pigeon et tourterelle (membre SNC à jour de cotisation) .....	4,00 €
Unité pigeon "races en danger" (Roubaisien, Manotte d'Artois, Pie Anglais)....offert	
Volière pigeon et tourterelle (exposant non membre de la SNC) 20,00 €	
Volière pigeon et tourterelle (membre SNC à jour de cotisation). 16,00 €	
Frais secrétaire(2€) et Catalogue-Palmarès obligatoire (10€) .....	12 €
Cage annexe (échanges.... hors jugement) 1 sujet par cage .....	2 €

Ces cages annexes, d'échanges, non jugées, pour rendre service aux éleveurs, sont soumises aux mêmes exigences sanitaires et de fonctionnement de l'exposition et les sujets devront être identifiés sur la feuille d'enlogement. 4 cages maximum par exposant.

**Art 3 : Inscriptions :** Les feuilles d'engagement dûment remplies seront accompagnées d'un chèque bancaire libellé au nom de "S.B.A.L." et adressées à Aymeric AMOURETTE, 13 rue d'En Haut, 80210 FRANLEU.

Virement bancaire possible. Voir la feuille d'inscription.  
Les inscriptions seront closes au plus tard le 21 septembre 2021 ou dès que le hail sera complet. Indiquez obligatoirement la mention ADULTE ou JEUNE. Sans précision, les animaux seront inscrits dans la catégorie adulte. Les volières peuvent comporter des adultes, des jeunes ou un panachage des deux. A partir de 1 sujet adulte parmi les 6 sujets de la volière, elle doit être inscrite dans la catégorie adulte. Sans précision de la variété l'enregistrement sera libellé comme suit : Race + variété non précisée.  
Les inscriptions des races soutenues par le Colombier expérimental sont prises en charge par la SNC.

Les numéros de bagues, de tatouages ou de pastilles devront figurer sur la feuille d'enlogement le jour de l'enlogement.

### CLOTURE IRREVOCABLE DES INSCRIPTIONS : mardi 21 septembre 2021

**Art 4 : Mesures sanitaires :** Un contrôle vétérinaire sera effectué dès la réception des animaux. Tout animal déclaré suspect à l'arrivée ou pendant l'exposition sera immédiatement retiré et isolé, sans remboursement des

droits d'inscription. Les exposants devront s'assurer de toutes les garanties sanitaires imposées par les services vétérinaires de leur département. Un certificat de vaccination établi par un vétérinaire ou l'ordonnance du vaccin accompagnée d'une attestation sur l'honneur signée d'un témoin est indispensable à l'inscription. Les oiseaux provenant de l'Union Européenne et de la Suisse devront être accompagnés d'un certificat sanitaire pour les échanges intra-communautaires (document fourni par l'organisation avec vos numéros de cages).

**Art 5 : Toute réclamation** devra parvenir au commissaire général dans les quinze jours suivants l'exposition.

### Art 6 : Calendrier de l'exposition :

Jeudi 11 novembre de 8h à 19h : réception des animaux  
Vendredi 12 novembre à partir de 8h : opérations du Jury  
Vendredi 12 novembre de 17 à 22h : ouverture au public (pas de vente)  
Samedi 13 novembre de 8h30 à 18h : ouverture au public  
Samedi 13 novembre à partir de 9h30 : début des ventes  
Dimanche 14 novembre de 9h à 12h : ouverture au public  
Dimanche 14 novembre à 14h00 : délogement de toute l'exposition

**Art 7 : Jugement :** Les opérations du jury seront faites à huis clos et les jugements seront sans appel. Le juge est souverain dans la catégorie qu'il est chargé de juger. Les juges et élèves juges n'ont pas droit aux Prix dans la classe où ils officient et s'ils participent à la commission chargée de décerner les titres.

**Art 8 : Délogement :** Les sujets vendus pourront être retirés immédiatement dans la mesure où leur classe est suffisamment représentée. Tous les animaux vendus doivent être retirés avant 12h le dimanche. Le délogement aura lieu à 14h00 pour l'ensemble de l'exposition.

**Art 9 : Responsabilité :** L'organisation prendra toutes les dispositions pour la bonne tenue de l'exposition. Elle assurera l'alimentation des animaux et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des vols, mortalités ou dommages. Elle garantit que les animaux disposeront dès leur arrivée d'eau et de nourriture.

**Art 10 :** Le S.B.A.L. et la SNC se réservent le droit de refuser telle ou telle personne en tant qu'exposant, et ce, sans obligation d'en fournir le motif.

**Art 11 : Acheminement des animaux :** Les animaux devront être acheminés de façon à arriver le jeudi 11 novembre avant 19h, dans des caisses de transport adaptées, respectant le bien-être animal à l'adresse suivante :

Exposition d'Aviculture  
Parc des expositions de Rennes – La Haie Gautrais - 35172 BRUZ

**Art 12 : Transport :** Le transport aller et retour est à la charge des exposants. Tous les animaux devront être repris le dimanche par les exposants ou par des groupages organisés.

**Art 13 : Vente :** Les animaux mis en vente devront comporter le prix sur la feuille d'engagement. Celui-ci sera majoré de 20% et figurera comme tel au catalogue. Toute vente d'animaux exposés doit passer par le bureau des ventes afin d'assurer la traçabilité obligatoire. Les contrevenants seront exclus et interdits dans nos expositions futures.

**Art 14 : Une carte d'accès strictement personnelle** sera remise à chaque exposant et lui permettra de circuler librement dans l'exposition après

présentation de ladite carte. Sur demande, une carte sera également éditée pour les conjoints.

**Art 15 : Récompenses :** Il sera décerné les prix suivants dans la catégorie pigeon :

- **Prix du Président de la République** (réservé aux pigeons et tourterelles)  
- **Grand Champion SNC (1)** : bague de platine + plaque grand format + gravure sur le plateau en argent des Concours nationaux.

- **2 vice-champions** : plaque grand format

- **1 Champion SNC par groupe (11)** : plaque grand format.

- **1 Champion de groupe** par tranche de 150 sujets : Fanion brodé.

- **Champion SNC Volière (1)** : plaque grand format.

- **Prix d'élevage (11)** : bague en or. Moyenne des notes obtenues sur 6 sujets de la même race et même variété, désignés par l'éleveur à l'inscription. Préciser les 6 sujets qui participent au calcul du prix d'élevage en mettant une croix dans la colonne correspondante. Des modifications du choix de sujets participants au calcul du prix d'élevage pourront être faites à l'enlogement. (1 seule série de 6 sujets par race et variété)

- **Race de l'année :** Tête colorée de Brive. Une bague en or de la SNC est attribuée à la meilleure collection de 6 sujets de la même variété (addition des 6 notes des 6 sujets annoncés par l'éleveur). Plusieurs collections peuvent être engagées. Préciser alors C1 pour la première collection, C2 pour la deuxième collection... dans la colonne prévue. Chaque collection doit comporter au moins 2 mâles ou 2 femelles (2-4 ; 3-3 ; 4-2) et au moins un jeune et un adulte.

- **Prix spéciaux** Armand Fromont et Jean-Michel Jaouen

- **Prix jeunes éleveurs (10 à 18 ans)** : S'annoncer sur la feuille d'inscription et faire approuver par l'association avicole locale ou le club.

- **Prix Jacqueline Francqueville** : prix de 50 € à l'appréciation du jury au meilleur sujet d'une variété récemment homologuée ou présentée en AOC.

- **Races en danger** : Manotte d'Artois et Roubaisien : 1 Prix par race

- **Nombreuses dotations attribuées par les juges aux sujets méritants.**

**Chaque juge attribuera :**

Le fanion de la SNC, un livre, une plaque "Prix Spécial", 1 prix en espèces de 10 € (PJ1), 3 prix en espèces de 5 € (PJ2)

Soit environ 400 sujets méritants seront récompensés.

Les fanions, plaques, livres et les prix en espèces (PJ) seront obligatoirement retirés au stand SNC durant l'exposition. Les prix non retirés ne pourront pas être réclamés à posteriori et ne seront pas expédiés.

**Pour les volailles et lapins, des Grands Prix seront décernés par catégories si celles-ci sont méritantes. Les récompenses seront fournies par la S.B.A.L.**

**Article 16 :** L'inauguration aura lieu samedi 13 novembre à 11h.

**Article 17 :** En cas d'annulation de l'exposition pour cas de force majeure (pandémie, grippe aviaire, épizootie, fermeture administrative du Parc, attentat...) la Société organisatrice ne pourra être tenue au remboursement des frais d'inscription au-delà de la part restant après déduction des frais d'organisation déjà engagés à la date de l'annulation.

**Article 18 :** Tous les exposants, du fait de leur inscription, déclarent adhérer à ce règlement et s'engagent à s'y conformer.

**Règlement adopté conjointement par la S.B.A.L. et la SNC.**